



Liste des organismes à prévenir par vos soins – Particuliers

- Les services de distribution d'électricité
- Les organismes de Sécurité Sociale (ensuite mise à jour de votre carte vitale via une borne)
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Les services de télécommunication
- Les compagnies d'assurance et de mutuelle
- Les services des impôts
- Les caisses de retraite
- Les services bancaires
- Les établissements scolaires
- Le Pôle Emploi

La plateforme ci-dessous vous permet de signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

- Communiquer à ses proches (familles, amis, employeurs)

NB: Cette liste n'est pas exhaustive. Elle dépend de votre situation personnelle.

Liste des organismes à prévenir par vos soins – Entreprises

- Les services bancaires
- Les compagnies d'assurance et de mutuelle (bâtiments, véhicules, personnel...)
- Vos employé(s)
- Vos fournisseurs
- Vos collaborateurs
- Vos clients

NB: Cette liste n'est pas exhaustive. Elle dépend de votre situation professionnelle